

EN LUTTE

**GRÈVE À LA FNAC**

À l'appel de la CGT et de la CFTD, plusieurs Fnac à Paris et « une quarantaine sur 51 au total en région » étaient en grève, samedi après-midi, pour le maintien des effectifs et la hausse des salaires.

**LES POSTIERS À L'ARRÊT**

Dans différents territoires, les syndicats SUD et CGT de La Poste ont déposé un préavis de grève cette semaine pour dénoncer la charge de travail des agents qui ont récupéré la distribution des plis électoraux, sans « compensation ».

**URGENCE POUR L'HÔPITAL**

Les personnels du CHRU de Strasbourg dénoncent le manque de lits et l'encombrement aux urgences alors qu'un homme a trouvé la mort après avoir dû attendre douze heures avant d'être pris en charge.

# « Les usagers sont mis en concurrence »

**SERVICES PUBLICS**

La transformation numérique cache une privatisation qui ne dit pas son nom. Les sociologues, **Gilles Jeannot** et **Simon Cottin-Marx**, ont étudié le phénomène.

**À** l'heure où Emmanuel Macron, candidat de la « start-up nation » de 2017, propose pour un second mandat une nouvelle accélération de la « simplification » et la numérisation des services publics, Gilles Jeannot et Simon Cottin-Marx analysent, dans la *Privatisation numérique* (éd. Raisons d'agir), comment le développement du numérique a entraîné une forme de privatisation de l'action publique.

**Y a-t-il une spécificité du numérique dans la privatisation des services publics ?**

**Gilles Jeannot** Le débat sur l'informatisation des administrations publiques est ancien ; il concernait surtout leur fonctionnement interne. Cela n'empêchait pas d'ailleurs une présence forte du privé sous la forme de la sous-traitance. Le numérique pose désormais la question des limites de l'intervention du public. C'est pour cela qu'on a retenu le terme « privatisation », quand d'autres parlent de modernisation ou de transformation numérique des services publics. Il y a des formes classiques de transferts d'actifs du public au privé comme la reprise par BlaBlaCar du service de bus de la SNCF. Il y a aussi des formes d'interférence, comme lorsque Waze, le service de navigation GPS, oriente les automobilistes vers des zones résidentielles et met en cause les politiques publiques de hiérarchisation des voiries. Par

ailleurs, des juxtapositions – quand LeBonCoin propose des offres d'emploi ou quand Google numérise les bibliothèques – créent des interférences avec des politiques publiques. Toutes ces frictions conduisent à des recompositions mais aussi à une confrontation entre les modèles proposés par ces entreprises et celui développé par les administrations publiques. On retrouve aussi le même déséquilibre pour les infrastructures. Historiquement, les premiers réseaux (eau, électricité, téléphone, etc.) relevaient d'initiatives privées concentrées dans les zones urbaines et riches, que les pouvoirs publics ont dû étendre au-delà des zones rentables. L'installation de la fibre



**GILLES JEANNOT**  
Ingénieur  
et sociologue,  
professeur à l'École  
des ponts ParisTech

optique suit ce même mouvement de privatisation des bénéfices et de socialisation des pertes. La nouveauté avec le numérique concerne plutôt les infrastructures mondiales. Les grands serveurs du Cloud et les câbles sous-marins de l'Internet appartiennent pour l'essentiel à certains acteurs privés, les Gafam. Il y a dans ce cas une gafamisation de la souveraineté.

**Qu'est-ce que cela change pour les usagers ?**

**Gilles Jeannot** Cette privatisation prend souvent la forme de sympathiques applications pour smartphone. Les standards relationnels, la capacité de créer une connivence par l'ergonomie,

**ENTRETIEN**

« Lors de la campagne de vaccination sur Doctolib, les Parisiens, plus à l'aise avec l'outil informatique, ont pris les créneaux des habitants de Seine-Saint-Denis », souligne Gilles Jeannot. N. BUONNET/HANS LUCAS/AFP

L'AGENDA



**Mardi 5 avril**  
L'intersyndicale FSU, CGT, SUD-Solidaires, Snalc et SNLC appelle les accompagnants des élèves en situation de handicap à une journée nationale

de mobilisation pour défendre leur métier.

**Mardi 5 avril** L'intersyndicale CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, SUPPER appelle les salariés de Thales à un rassemblement national

pour les salaires sur le site d'Élancourt, dans les Yvelines.

**Mardi 5 avril** Rassemblement en soutien aux ouvriers de la SAM, à 17 heures, devant l'usine, à Viviez, dont le tribunal a ordonné

leur « expulsion » avec le « concours éventuel » de la force publique.

Ce mardi est le jour à partir duquel les huissiers peuvent saisir le matériel, les machines et le stock d'aluminium.

le caractère ludique ou la création de confiance par les systèmes de notation peuvent être stimulants pour renouveler la relation de service dans le public. Même si tout n'est pas transposable, les services publics ne peuvent pas toujours être rigolos, et ils ne peuvent pas rejeter des usagers ou des agents qui seraient mal notés. Par ailleurs, cette privatisation met les usagers en concurrence. On l'a vu par exemple avec la campagne de vaccination sur Doctolib, quand les Parisiens, plus à l'aise avec l'outil informatique, sont venus prendre les créneaux des habitants de Seine-Saint-Denis.



**SIMON COTTIN-MARX**  
Enseignant-chercheur à CY Cergy-Paris université

libres. Elle les a adaptés à ses besoins. Elle a aussi participé à la constitution de communs numériques en fournissant, par exemple, des lignes de codes au logiciel de lecture de vidéos VLC. Des smartphones fonctionnent sous logiciel libre (NéoGend), dont elle maîtrise les programmes et la sécurisation. Tout cela a été rendu possible grâce à des gendarmes militants libristes.

**Ne doit-on pas s'appuyer plus sur les communs ?**

**Simon Cottin-Marx** Le numérique a permis la réaffirmation des communs et l'espoir qu'il existerait une troisième voie entre le public et le privé. C'est plutôt une forme de complémentarité entre le public et les communs qu'il faut

rechercher. L'exemple d'OpenStreetMap et des relations entre cette cartographie participative et la cartographie publique en offre une bonne illustration. C'est un véritable enjeu, beaucoup de services publics en ont besoin, comme les services d'urgences, la logistique, La Poste, EDF... Avoir des cartes à jour est important. Ce domaine a longtemps été un monopole public, celui de l'IGN. Avec l'arrivée du numérique, des acteurs ont émergé, Google Maps en premier lieu. Mais son approche est commerciale, Google veut vendre des adresses de restaurants, de boutiques... bref, de la publicité. OpenStreetMap a été créé avec un projet complètement différent : celui de créer un grand commun numérique en matière de cartographie. Aujourd'hui, 40 000 bénévoles collectent des données. Des entreprises et des administrations publiques, comme la ville de Montpellier, s'y sont joints. Autant de données en libre accès qui peuvent être réutilisées par les particuliers et les administrations pour offrir des services. Si les premières tentatives de partenariat entre ce commun et les organisations publiques ont été difficiles, les raisons de converger demeurent. Des acteurs publics l'ont compris : comme la région Île-de-France qui a cartographié les pistes cyclables dans OpenStreetMap et qui permet à de nombreuses applications de les exploiter pour le plus grand bonheur des deux-roues non motorisés. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR PIERRIC MARISSAL

**Y a-t-il un risque d'ubérisation pour les agents publics ?**

**Gilles Jeannot** La confrontation de modèles conduit à s'interroger sur une possible ubérisation des services publics entendue comme la mobilisation d'autoentrepreneurs payés à la tâche pour offrir le service. La Poste se retrouve en concurrence directe avec des opérateurs ubérisés dont le rôle est croissant dans la logistique. La pression est forte alors d'aligner vers le bas les conditions d'emploi. Le rachat par le groupe La Poste de Stuart, qui mobilise des autoentrepreneurs, ou plus largement le développement de microsous-

traitements par Chronopost sont des symptômes émergents de cette tendance.

**« La pression est forte d'aligner vers le bas les conditions d'emploi. »**

GILLES JEANNOT

**En quoi l'action de la gendarmerie propose-t-elle une alternative ?**

**Simon Cottin-Marx** La gendarmerie a fait le choix du logiciel libre dès les années 2000, pour éviter la dépendance à

Microsoft et avoir la maîtrise de ses outils de travail. Les 100 000 gendarmes qui ont un poste informatique utilisent GendBuntu, LibreOffice, Thunderbird ou encore VLC. Et non Windows, Office, Outlook... La gendarmerie n'a pas seulement remplacé les logiciels propriétaires par des logiciels

**Alerte orange sur le courant**

**ÉNERGIE** Le gestionnaire du réseau électrique, RTE, appelle à économiser le courant ce lundi matin.

Le gestionnaire du réseau électrique haute tension a déclenché pour ce lundi matin l'alerte orange de son dispositif Écowatt, sorte de météo de notre approvisionnement en énergie. La diagonale du froid prévue par Météo France dans la nuit de dimanche à lundi, de l'Alsace aux Pyrénées, en passant par le Centre-Est et le Massif central, fait craindre un pic de consommation à 73 000 MW (mégawatts) vers 9 heures, quand le système de production hexagonal proposera, au mieux, 65 000 MW. L'importation de 11 000 MW devrait éloigner les risques de coupures, « sauf si des aléas devaient survenir ce week-end », note RTE.

En déclenchant cette alerte, l'opérateur compte sur les « écogestes citoyens » (retarder l'utilisation d'appareils électroménagers ou la recharge des téléphones, baisser la température des logements, éteindre les appareils en veille, limiter le nombre de lumières allumées) pour passer ce cap difficile. Cette procédure souligne la vulnérabilité de notre système électrique, alors que 19 réacteurs nucléaires étaient à l'arrêt fin mars. « Aujourd'hui, le parc de production est sous-dimensionné en raison de la fin des politiques de planification, alors qu'il y a une nécessité de maintenir une production pilotable bas-carbone que le marché n'incite pas ! Tout cela est malheureusement organisé et assumé par l'État », regrette la FNME-CGT. ■

STÉPHANE GUÉRARD

**Durant la nuit, une concierge d'un immeuble parisien est blessée. Le plafond de la loge s'effondre sur son lit.**

Qu'à cela ne tienne, la salariée reprend, après un arrêt maladie, sa prestation de travail tout en étant relogée ailleurs. La loge détruite, la concierge se trouve alors installée durant ses heures de travail sur une chaise placée dans le local à poubelles, sans accès à des sanitaires. Elle doit également côtoyer les rats circulant dans les caves. Après avoir dénoncé ses conditions de travail et saisi l'inspection du travail, qui constatera leur état déplorable, la concierge saisira le conseil de prud'hommes, assistée de M<sup>e</sup> Assoune, avocate au barreau de Paris, d'une action en résiliation judiciaire de son contrat de travail aux torts de son employeur.

**Avant que le juge ne se prononce, l'employeur répondra à la concierge par un licenciement.** Il le motive par le fait que la salariée estimait ses conditions de travail indignes, dégradantes et néfastes pour sa santé. Le conseil de prud'hommes déclarera alors le licenciement sans

**LA CHRONIQUE JURIDIQUE DE CHRISTOPHE VIGNEAU**

AVOCAT AU BARREAU DE PARIS



**Nullité de licenciement pour avoir dénoncé une situation indigne**

cause réelle et sérieuse, mais la cour d'appel de Paris ira plus loin. Dans un arrêt du 17 février 2022, elle prononcera la nullité du licenciement, estimant qu'en réalité, la salariée a été licenciée pour s'être plainte de la violation par son employeur de son obligation de santé et de sécurité en ne mettant pas à sa disposition

des toilettes et un local corrects. L'entreprise, selon la cour d'appel, n'a pas non plus assuré des conditions de travail décentes et respectueuses de la dignité humaine.

**Le licenciement devait donc s'analyser** comme une mesure de rétorsion à l'égard de la salariée pour avoir dénoncé une atteinte à la dignité humaine, valeur protégée par le préambule de la Constitution de 1946. En portant atteinte à un droit fondamental, le licenciement n'était pas simplement sans cause réelle et sérieuse, mais nul. ■

**La loge détruite, la concierge est installée durant ses heures de travail sur une chaise placée dans le local à poubelles, sans accès à des sanitaires. Dans les caves circulent des rats.**